

Voici ce que disent à cet égard les *Annales Catholiques* (1) :

La question de la révision constitutionnelle en Belgique a fait un pas décisif. Les élections générales ont eu lieu et la Chambre qui doit prononcer sur la révision, est nommée. Le résultat général donne aux libéraux des avantages très appréciables. Ils seront assez nombreux désormais pour empêcher les catholiques de faire seuls la révision comme ils auraient pu le faire dans la Chambre précédente. Les catholiques ont perdu 15 sièges à la Chambre des Députés et 8 au Sénat. La nouvelle Chambre comprendra 92 catholiques et 52 libéraux, et le Sénat 44 catholiques et 30 libéraux. Cela suffit pour changer complètement les conditions du vote sur la Constitution. En effet, ce vote exige une majorité des deux tiers de l'Assemblée constituante. Le parti catholique n'atteint pas le quorum nécessaire dans ce but. Il lui faudra, pour aboutir à un résultat quelconque, s'entendre avec le parti libéral. C'était le seul but que pût poursuivre ce parti, car il lui était impossible d'espérer obtenir la majorité absolue.

.

*. Le parlement fédéral a été prorogé samedi, le 9 juillet. La session a duré quatre mois et demi, l'ouverture ayant eu lieu le 25 février.

Parmi les faits principaux de cette session je mentionne notamment la discussion et le vote sur la mise en accusation du juge Elliott (2) ; les accusations contre sir A. P. Caron, ministre des Postes, et la nomination d'une commission d'enquête pour l'examen de ces accusations ; les longues discussions relatives au changement des divisions électorales ; le vote sur le bill McCarthy, etc. Le but de ce bill était d'abolir l'usage officiel de la langue française dans la législature et les cours de justice du Nord-Ouest. Cet infâme projet de loi a été rejeté à l'énorme majorité de 99 voix, 132 députés votant contre son adoption et 33 seulement votant pour. Un écrasement plus considérable ne s'est vu que lors du vote sur la motion demandant le désaveu du bill des jésuites. Cette motion ne put réunir que 13 fanatiques.

Parmi les 33 proscripteurs de la plus belle langue de l'Univers, qui est en même temps la langue de la diplomatie, se trouvent 17 députés conservateurs et 16 députés libéraux. Parmi les conservateurs qui ont voté avec le fanatique McCarthy, il y a un catholique, monsieur Adams, député du comté de Northumberland, Nouveau-Brunswick. Aux dernières élections générales il a été l'heureux adversaire de l'honorable Peter Mitchell, ancien ministre de la Marine.

Les deux principales mesures adoptées par le Parlement sont : l'Acte concernant le remaniement de la carte électorale et l'Acte concernant la loi criminelle.

En vertu de l'Acte constitutionnel, la représentation de la province de Québec ne peut pas excéder le nombre de 65 députés.

(1) No du 25 juin, page 717.

(2) Voir le *Propagateur* page 77.